

condition où de pleins pouvoirs lui seraient conférés par le Congrès, afin de l'autoriser à terminer, de la manière qui lui paraîtrait la meilleure, les questions en litige avec les trois puissances. Les ayant obtenus, il a ajourné l'assemblée jusqu'au mois d'avril prochain, et maintenant il demeure libre de faire avec nous les meilleurs arrangemens qu'il pourra. *C'est un homme d'un talent et d'une influence telle dans le pays, que les chefs réactionnaires commencent à déposer les armes et à donner leur adhésion à son élévation, car il s'occupe à former un cabinet des hommes les plus capables qu'il pourra trouver, sans avoir égard à leurs opinions politiques.* Son premier acte a été de m'engager à ne pas quitter le Mexique, car il était, m'a-t-il dit, maintenant à même de conclure avec moi un arrangement qui donnerait à l'Angleterre des garanties positives pour l'exécution des engagemens du Mexique envers nous.

Comme cette ouverture m'était faite après l'arrivée de la malle du mois dernier qui m'apportait des journaux anglais dans lesquels il était annoncé positivement qu'il allait être formé une convention par laquelle les trois puissances s'engageraient à une intervention collective au Mexique, je ne pouvais naturellement profiter d'une offre qu'en d'autres circonstances j'aurais été heureux d'accepter.

Tout dépend de la manière dont les choses seront d'abord traitées ici. Si l'intervention est bien reçue, elle sera pour le pays un bienfait ; mais, d'un autre côté, des mesures violentes au début perdraient tout et nous engageraient dans une entreprise dont on ne peut exagérer les difficultés.

Heureusement les commandans espagnols, tant de l'armée de terre que de celle de mer, paraissent être des hommes de prudence et de modération, et jusqu'à présent ils ont montré un esprit de justice et de conciliation qui parle hautement en leur faveur.

Dans une longue conversation que j'ai eue avec l'amiral Rubalcaba, avant-hier, il exprima son opinion à ce sujet dans des termes presque identiques à ceux dont je me suis servi pour donner la mienne.

Signé, CH. WYKE.

Les difficultés inhérentes à l'établissement d'une monarchie dans un pays comme le Mexique, et plus que tous cela, peut-être, l'attitude pleine de réserve de l'Angleterre jointe à l'entrée de M. Doblado au ministère laissaient cependant espérer que les choses ne seraient pas poussées à l'extrême, et que dès lors on pourrait assez facilement s'entendre sur les termes d'un arrangement avantageux à tout le monde, quand cette espérance s'évanouit tout à coup sous le souffle des véritables passions qui avaient préparé et amené l'intervention.

PRÉLIMINAIRES DE LA SOLEDAD.

En parlant d'un arrangement que la nécessité imposait à tout le monde, nous comptions, il faut l'avouer, sur le bon sens des commissaires alliés, dont les noms, répétés par toutes les bouches, nous paraissaient une garantie à la quelle nous avons personnellement crue jusqu'au dernier moment.

La nomination du général Prim par l'Espagne, était en effet d'une éloquence capable de lever à elle seule bien des doutes. Nous ne voulons parler ici ni de ses antécédens, ni de ses relations de famille¹, mais il nous paraissait que le brave général devait arriver au Mexique comme doit le faire tout homme de cœur chargé d'une mission semblable à la sienne, sans parti pris à l'avance, sans préventions, et animé de dispositions plus favorables qu'hostiles.

Il nous paraissait encore qu'avant de se décider, il devait désirer voir et entendre par lui-même, et quelque bien disposé qu'il pût être,

¹ Le général Prim a épousé une mexicaine, Mlle. Agüero, nièce de M. Echeverria, ancien ministre des finances.

nous étions certains qu'il verrait et qu'il entendrait des choses sur les quelles il ne comptait certes pas. Il verrait, par exemple, que dans ce pays, que les cabinets européens voulaient, disaient-ils, laisser libre de se constituer à son gré, sous la forme de gouvernement qui lui conviendrait le mieux, il n'y avait, depuis plus d'un an, ni un Etat, ni un district, ni même une seule ville, petite ou grande, qui ne reconnût les autorités établies au nom de la constitution ; et que si, après trois années de guerre civile, il restait encore par ci, par là, quelques bandes de dissidens, vivant de pillage et de vols, ces bandes étaient toutes commandées par des malfaiteurs reconnus, tels que Marquez et ses complices, ou par des espagnols qui s'efforçaient précisément de maintenir cette anarchie à la quelle le gouvernement espagnol lui avait ordonné de mettre un terme.

Le fait était assez remarquable par lui-même pour qu'il y prit garde, et pour se convaincre du triste rôle joué par ses compatriotes dans ce malheureux pays, le général Prim n'avait qu'à parcourir chaque matin les colonnes des journaux. Là il devait trouver les rapports des chefs militaires qui combattaient les derniers restes de la réaction, et pour peu qu'il eût daigné jeter les yeux sur les faits qui s'étaient passés avant son arrivée, il y eut rencontré la déroute, la capture et l'exécution de *Marcelino Cobos, Lindoro Cagigas, Iburguren, Islas, Beltran, Casillas, Romero, Otero* et de plusieurs autres espagnols qui étaient tombés dans ces derniers temps sous les balles des défenseurs de la loi et des autorités constitutionnelles.

Alors, selon nous, il comprendrait ce que les espagnols honorables, pacifiques, laborieux, avaient dû souffrir de cette conduite de leurs compatriotes, et il saurait, nous n'en doutons pas, en qualité de commissaire extraordinaire de l'Espagne, séparer le bon grain de l'ivraie.

De leur côté les amiraux Dunlop et Jurien de Lagravière, à leur arrivée à Vera Cruz, n'avaient qu'à s'informer auprès de leurs compatriotes pour savoir immédiatement de quel côté étaient leurs sympathies, du quel leurs antipathies ; du quel encore leurs véritables intérêts. Ils devaient peut être s'étonner, et certes il y avait bien de quoi, de voir que, dans des circonstances aussi graves, quand ils débarquaient sur la plage les armes à la main, le Mexique se refusait encore à les prendre pour ses ennemis ; qu'il ne voulait pas croire à leur hostilité, et que les noms de la France et de l'Angleterre éta-

ient soigneusement écartés de tous les bulletins de guerre dirigés contre l'Espagne ¹.

C'étaient là des réflexions que toutes les personnes sensées se faisaient, et si nous les taisions ici nous croirions manquer à un devoir de conscience. Les trois commissaires devaient donc être surpris de tout ce qu'ils allaient voir, de tout ce qu'ils allaient entendre, et il était impossible qu'ils ne comprissent pas, en dépit des plaintes intéressées portées au delà des mers, que dans tout ce qu'on avait à lui reprocher, le Mexique avait été beaucoup plus malheureux que coupable.

La question une fois posée sur ce terrain, et c'était là le véritable, il nous paraissait naturel qu'elle se simplifiât chaque jour d'avantage. Les commissaires allaient comprendre que le Mexique avait besoin tout d'abord d'une pacification complète ; et que les outrages, les exactions, les actes arbitraires dont se plaignaient avec raison les étrangers disparaîtraient en même temps que la guerre civile et le pillage : mais que la pacification complète de la République ne pourrait avoir lieu qu'au moyen de la consolidation de l'édifice constitutionnel élevé avec tant de peines sur les ruines du passé, et arrosé depuis quatre années par le sang des plus généreux champions de la réforme.

Personne ne fut donc surpris des préliminaires de paix signés le 19 février à la Soledad, entre M. le comte de Reus, d'une part, et M. Manuel Doblado, d'une autre ; préliminaires qui furent ratifiés depuis par les commissaires alliés et par M. le président de la République.

¹ Cette vérité est tellement vraie, que le général Prim, lui-même, en a été frappé, et que, dans une dépêche en date du 27 janvier 1862, adressée à M. Calderon Collantes, il s'exprimait à cet égard ainsi qu'il suit :

« Il n'y a pas ici contre les anglais et les français la haine et les rancunes qui existent contre les espagnols ; et ces méchants sentimens, quelques immérités qu'ils soient, n'en sont pas pour cela moins profonds et moins généraux. IL EST DONC INDISPENSABLE QU'IL N'Y AIT POINT DE SÉPARATION ENTRE LES TROIS PUISSANCES. »

Ces préliminaires étaient ainsi conçus :

Préliminaires dont sont convenus M. le comte de Reus et le ministre des Relations Extérieures de la République mexicaine.

1^o Attendu que le gouvernement constitutionnel qui régit actuellement la République mexicaine a manifesté aux commissaires des puissances alliées qu'il n'a pas besoin du secours qu'ont offert ces derniers avec tant de bienveillance au peuple mexicain, vu qu'il possède en lui-même les élémens de force et d'opinion pour se maintenir contre toute révolte intestine, les alliés entrent de suite sur le terrain des traités, pour formaliser toutes les réclamations qu'ils ont à faire au nom de leurs nations respectives.

2^o A cet effet, et les représentans des puissances alliées protestant comme ils protestent qu'il n'intentent rien contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité du territoire de la République, les négociations s'ouvriront à Orizaba, ville dans laquelle se rendront MM. les commissaires et deux de MM. les ministres du gouvernement de la République sauf le cas où, de commun accord, on conviendra de nommer des représentans délégués par les deux parties.

3^o Pendant les négociations, les forces des puissances alliées occuperont les trois centres de population de Cordova, Orizaba et Tehuacan, avec leurs rayons naturels.

4^o Pour qu'on ne puisse croire, même d'une manière éloignée, que les alliés ont signé ces préliminaires pour se procurer le passage des positions fortifiées qu'occupe l'armée mexicaine, il est stipulé qu'au cas malheureux où les négociations viendraient à se rompre, les forces des alliés désoccuperont les centres de population susmentionnés, et retourneront se placer sur la ligne qui est avant ces fortifications, dans la direction de Veracruz, en désignant comme points extrêmes principaux, celui de Paso Ancho, sur la route de Cordova, et Paso de Ovejas, sur celle de Jalapa.

5^o Si le cas malheureux de la rupture des hostilités venait à se présenter, et si les troupes alliées se retiraient sur la ligne indiquée dans l'article qui précède, les hôpitaux qu'auraient les alliés resteront sous la sauvegarde de la nation mexicaine.

6^o Le jour où les troupes alliées entreprendront leur marche pour occuper les points désignés dans l'article deuxième, on arborera le drapeau mexicain sur la ville de Veracruz et au château de San Juan de Ulúa.

La Soledad, dix neuf février mil huit cent soixante deux.—*Le comte de Reus.*—*Manuel Doblado.*—Approuvé.—*C. Lennox Wyke.*—*Hugh Dunlop.*—Approuvé les préliminaires ci-dessus, *A. de Saligny.*—Approuvé les préliminaires ci-dessus, *E. Jurien.*

J'approuve ces préliminaires en vertu des amples facultés dont je me trouve investi. Mexico, vingt trois février mil huit cent soixante deux.—*Benito Juarez*, président de la République.

“Certifié conforme, en qualité de chargé du ministère des Relations extérieures et de Gobernacion.

Signé, *JESUS TERAN.*”

Après ces préliminaires signés par les représentans des puissances alliées, ratifiés par le président de la République, et transmis à leurs gouvernemens respectifs par les commissaires des gouvernemens d'Angleterre, de France et d'Espagne, il était naturel de supposer qu'on attendrait pour prendre une détermination positive, pour ou contre la guerre, le résultat des conférences qui devaient s'ouvrir à Orizaba le 15 avril suivant. C'était du moins le seul parti qu'indiquât la logique. Malheureusement il n'en fut pas ainsi; et ces préliminaires si impatiemment attendus par toutes les personnes de bonne foi, amenèrent, en Europe, une mésintelligence grave entre les gouvernemens des puissances alliées, qui préludèrent ainsi à une rupture dont les événemens d'Orizaba ne furent, à proprement parler, que la conséquence et l'écho.

Des trois gouvernemens qui s'étaient mis d'accord, à Londres, pour combiner leur action contre le Mexique, le premier, l'Angleterre, approuva purement et simplement la conduite de son représentant; le second, l'Espagne, en accepta les conséquences, et se contenta de regretter qu'en traitant avec M. Doblado, le plénipotentiaire espa-

gnol eut reconnu, par le fait, le gouvernement de M. Juarez¹ ; le troisième, le gouvernement français, désapprouva de la manière la plus formelle la conduite de l'amiral Jurien de Lagravière sous prétexte que ces préliminaires lui paraissaient contraires à la dignité de la France, et rappela le négociateur, en laissant les pouvoirs politiques entre les mains de M. de Saligny.

Il nous reste à voir ce qu'il pouvait y avoir de vrai dans cette accusation ; surtout dans la partie du discours prononcé sur la matière par M. Billaud, dans la séance du corps législatif du 26 juin dernier : et pour cela nous n'aurons qu'à nous rapporter à la Convention elle-même, et aux instructions remises par M. de Thouvenel à l'amiral Jurien de la Gravière, sous la date du 11 novembre 1861.

L'article II, en effet, de la Convention signée à Londres le 31 octobre 1861, entre les gouvernements de France, d'Angleterre et d'Espagne, pour combiner leurs moyens d'action contre le Mexique, s'exprime ainsi : "Les hautes parties contractantes s'engagent mutuellement, en faisant usage des moyens de coaction prévus dans la présente Convention, à ne chercher pour elles-mêmes aucune acquisition de territoire ni aucun avantage politique ; à n'exercer aucune influence dans les affaires intérieures de la République, et à ne point restreindre le droit qui appartient à la nation mexicaine de choisir la forme de gouvernement qui lui convient le mieux, et de se constituer librement." Donc l'intention première des gouvernements alliés, et nous devons à la justice de reconnaître que les ministres anglais n'ont jamais varié à cet égard, n'était pas d'intervenir dans les affaires intérieures de la République. Elle n'était pas même de procéder sans motifs sérieux à une invasion quelconque, car, ainsi que nous allons bientôt l'établir au moyen des instructions remises par M. de Thouvenel à l'amiral Jurien de Lagravière, les forces de débarquement mises à bord de l'escadre avaient pour mission d'atteindre le gouvernement mexicain, dans le cas, où il se serait refusé à entrer en rapport avec les commissaires européens. Or, comme il était impossible à ces agents d'entrer en rapport avec l'autorité locale si ce n'est au moyen d'un traité, il est clair, en dépit des

¹ Dépêche de M. Calderon Collantes au général Prim, on date du 22 mars 1862.

dénégations de M. Billaud, qu'en signant les préliminaires de la Soledad, M. Jurien de Lagravière ne fit que se conformer aux instructions qu'il avait reçues avant son départ de France.

Plus tard, c'est-à-dire à leur arrivée à Veracruz, les commissaires crurent devoir lancer une proclamation pour faire connaître au pays le but de l'expédition, et cette fois encore il eurent soin d'en écarter toutes les phrases dont l'analyse aurait pu laisser croire à une intervention de leur part dans les affaires intérieures de la République. Écoutons-les parler : *Il vous appartient, disaient-ils, à vous, exclusivement à vous, et sans intervention aucune des puissances étrangères de vous constituer d'une manière forte et définitive.*

Enfin ils s'adressèrent directement à M. Juarez, et là encore, c'est en vain que nous cherchons une phrase, une ligne, un mot, qui ait trait à cette intervention si décidée aujourd'hui ; nous ne trouvons rien, absolument rien, à moins qu'on ne veuille prendre comme une insinuation de leur part, cette phrase du message que nous soulignons à dessein. **IL NOUS APPARTIENT DE VOUS SIGNALER LE CHEMIN QUI CONDUIRA LE MEXIQUE AU BONHEUR ; mais c'est au peuple mexicain, en toute liberté, avec la plus entière indépendance, et sans intervention étrangère, ni directe, ni indirecte, à choisir et à suivre ce chemin comme il lui conviendra.**

Mais il y a plus, M. de Thouvenel a fait insérer au *Moniteur* la teneur des instructions remises par lui à l'amiral au moment de son départ, et ces instructions qui avaient pour but de lui indiquer de quelle manière il devait interpréter la Convention de Londres, sont entièrement conformes à ce que nous venons de dire nous-mêmes de cette Convention ; au sens que nous avons attaché à la proclamation du 10 janvier et au message adressé par les commissaires alliés au président de la République.

L'expédition que vous êtes chargé de diriger, a pour but, lui dit-il, de contraindre le Mexique à exécuter des obligations solennellement contractées, et à nous donner des garanties de protection plus efficaces pour les personnes et les propriétés de nos nationaux ; et pour qu'il n'y ait point d'erreur possible à cet égard, il a soin d'ajouter plus bas : Les puissances alliées ne se proposent, je vous l'ai dit,